

Sommet des Nations Unies sur la transformation de l'éducation
Déclaration d'engagement national
France

I. Surmonter les conséquences de la pandémie de COVID-19

Dans le contexte de la crise de la COVID-19, la France a maintenu au maximum ses établissements scolaires ouverts, tout en créant des dispositifs d'apprentissage hybride et des «vacances apprenantes», visant à répondre aux pertes d'apprentissage et aux besoins d'expérience collective des élèves.

Sur le plan international, pour contribuer à relever les défis de la continuité pédagogique, la France a notamment soutenu le programme « Imaginécole », permettant le développement de ressources éducatives adaptées aux besoins de dix pays partenaires d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

II. Transformer l'éducation

La France fait de la lutte contre les inégalités à l'école une priorité

L'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire à 3 ans, la mise en place du dédoublement des classes dans les réseaux d'éducation prioritaire, ainsi que de petits déjeuners gratuits et de repas à un euro visent cet objectif, de même que le renforcement de l'accès aux aides aux devoirs, la création de 4 000 postes d'accompagnants pour les élèves en situation de handicap ou la pratique quotidienne du sport dans le premier niveau du secondaire 2022.

En 2021, la France a rejoint la Coalition mondiale pour les repas scolaires, initiée par le Programme alimentaire mondial (PAM) et appuyée par la France et la Finlande. La France poursuivra ses efforts de plaidoyer aux côtés de la Finlande. Elle finance par ailleurs, des instituts de recherche français (notamment le CIRAD, l'IRD et l'INRAE) prenant part depuis 2021 aux travaux du consortium international de recherche sur la santé à l'école et la nutrition. De plus, la France contribue au financement du programme de cantines scolaires du PAM, à hauteur d'un million d'euros en 2022, et certains des projets financés au titre de son Aide alimentaire programmée (AAP) dans les pays en crise alimentaire.

La France s'engage par ailleurs et conformément aux objectifs fixés dans la loi développement du 4 août 2021, à ce que 75% de son aide publique au développement soit sensible au genre d'ici 2025 y compris en matière d'éducation. Elle maintiendra son soutien à l'initiative « Priorité à l'égalité », ainsi qu'au Partenariat mondial pour l'éducation, dont la moitié de sa contribution de 333 millions d'euros pour la période 2021-2025 est destinée à l'éducation des filles et l'égalité de genre par et dans l'éducation.

La France met la formation professionnelle et l'éducation au développement durable au cœur de ses politiques

En 2021 et 2022, les financements de l'Agence française de développement dédiés à la formation et l'insertion professionnelles ont atteint respectivement 119 millions d'euros et 300 millions d'euros. Cette tendance sera poursuivie en 2023, avec plus de 60% d'investissements en Afrique. Au niveau national, la durée des stages dans la voie professionnelle, désormais mieux rémunérés, sera augmentée de 50%. L'accent sera également mis sur l'éducation au développement durable, renforcée dans les programmes scolaires. Les élèves sont déjà mobilisés sur les enjeux environnementaux,

notamment autour d'« éco-délégués ». Un travail sera par ailleurs lancé pour rendre les infrastructures plus résilientes et efficaces énergétiquement.

A l'international, ces enjeux seront davantage intégrés dans les coopérations concernant les programmes d'enseignement des élèves et la formation des enseignants. Et les dispositifs de formation permettant de disposer des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre de ces transitions seront appuyés.

Refonder l'école, c'est aussi mieux reconnaître les enseignants

Une revalorisation de 10% du salaire des enseignants, dès 2023, sera complétée, à l'issue d'une concertation avec les organisations représentatives, par un « pacte avec les enseignants », permettant une augmentation de salaire équivalente pour les enseignants qui s'engageront dans de nouvelles missions. De plus, un fonds d'innovation pédagogique de 500 millions d'euros permettra de financer des projets proposés par les équipes pédagogiques.

A l'international, la France soutient la « *Teacher Task Force* » de l'UNESCO et s'engage à soutenir la formation des enseignants dans 30% des projets en matière d'éducation de base soutenus par l'Agence française de développement. A ce titre, elle financera jusqu'en 2024 *a minima* le programme « APPRENDRE », auquel prennent part 26 pays d'Afrique francophone et qui vise la professionnalisation des pratiques enseignantes.

Poursuivre une transformation numérique juste et équitable

Depuis 2019, le dispositif Pix permet d'évaluer et de certifier en ligne les compétences numériques des élèves, des étudiants et des stagiaires en formation continue. La France investit par ailleurs 131 millions d'euros pour la transformation numérique de l'école et 35 millions d'euros pour la mise à niveau des systèmes d'information.

La France s'engage aussi à prendre en compte les enjeux du numérique dans au moins 25% des interventions internationales financées par l'Agence française de développement consacrées à l'éducation, à la formation et à l'emploi.

III. Accompagner la transformation par des financements équitables, efficaces et durables

Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, qui a rappelé nos engagements collectifs en faveur de l'éducation, la France prévoit en 2023 une augmentation de son budget de l'éducation de 6,3% par rapport à 2022, soit 3,6 milliards d'euros supplémentaires. Elle a par ailleurs promu, lors de sa présidence du Conseil de l'Union européenne, le développement d'outils communs favorisant l'efficacité et l'équité du financement de l'éducation.

Dans le cadre de son action extérieure, la France a consacré 1,6 milliard d'euros au continuum éducatif en 2020, contre 1,2 milliard d'euros en 2014¹. La France poursuivra ses efforts qui font d'elle l'un des premiers bailleurs mondiaux pour l'éducation. En suivant cette tendance, sur les cinq prochaines années, les financements déployés à travers l'Agence française de développement pourront atteindre plus de 2 milliards d'euros sur cinq ans. Au-delà des financements, la France fait de l'amélioration du pilotage et de la gestion des systèmes éducatifs une priorité, notamment à travers son soutien à l'UNESCO et d'autres organisations internationales.

¹ Chiffres OCDE

IV. Prochaines étapes

Un Conseil National de la Refondation a été lancé en septembre 2022 et vise à établir un consensus sur le diagnostic, les priorités et la méthode à mettre en place pour transformer l'éducation et répondre à ses défis actuels sur le territoire national.

A partir d'octobre 2022, des débats auront lieu dans les établissements scolaires sur tout le territoire pour travailler à des projets locaux, adaptés aux besoins du terrain.

Au niveau international, la France représente, avec le Portugal, les pays du groupe Europe occidentale et Amérique du Nord au sein du Comité directeur de haut niveau de l'ODD4, piloté par l'UNESCO. A ce titre, elle a accepté de présider le groupe technique sur le financement de l'éducation, et suivra avec attention les engagements pris lors du Sommet des Nations Unies sur la transformation de l'éducation.

Enfin, en 2022, les priorités de la France pour l'éducation, la formation professionnelle et l'insertion seront redéfinies et affinées dans une nouvelle Stratégie française pour l'action extérieure dans ces domaines.